



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

PARIS, le 21 février 2014
Original anglais

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**JÉRUSALEM ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION 37 C/44
ET DE LA DÉCISION 192 EX/11**

Résumé

Le présent document est soumis en application de la décision 192 EX/11, par laquelle l'examen de ce point a été demandé à la 194^e session du Conseil exécutif.

Le document rend compte de la mise en œuvre des projets en cours dans la Vieille Ville de Jérusalem, financés principalement par des contributions extrabudgétaires.

Note : Il est fait état de la mise en œuvre de la résolution 37 C/44 et de la décision 192 EX/5 (I) relative à la Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem dans le document 194 EX/5.

Aucune décision n'est proposée dans ce document.

1. Comme indiqué dans les documents précédents relatifs à ce point, un seul projet a fait l'objet d'un financement au titre du Plan d'action pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem (2007), par la Fondation Leventis de Chypre en faveur de la conservation de l'église Saint-Jean-Baptiste. Une mission du Centre du patrimoine mondial a été envoyée à Jérusalem du 27 novembre au 1^{er} décembre 2013 en vue de clore ce projet, qui a démarré en 2009. Se fondant sur l'étude de l'UNESCO et sur le descriptif de projet, la Fondation A.G. Leventis et le Patriarche grec orthodoxe coopéreront à la mise en œuvre des travaux de restauration.
2. L'accord concernant la troisième phase du projet de création du Centre pour la restauration des manuscrits du Haram al-Sharif, financé par la Norvège, a été signé par la Directrice générale et le donateur en décembre 2011. L'activité a commencé en septembre 2012 et progresse bien. Le recrutement de cinq nouveaux employés a été financé par le projet et six stages de formation aux techniques de conservation et de restauration ont déjà eu lieu. Le Centre a été pourvu de l'équipement nécessaire et des voyages d'études dans des centres de restauration à Paris et Florence ont été organisés pour le personnel.
3. Dans le cadre du projet « Sauvegarde, rénovation et revitalisation du Musée islamique du Haram al-Sharif et de sa collection », financé par le Royaume d'Arabie saoudite, les locaux du Musée islamique ont été remis en état et l'équipement nécessaire a été acheté afin de faciliter le

processus d'inventaire et la numérisation des collections. En 2011 et 2012, le personnel permanent recruté a reçu une formation à la conservation et à la gestion des musées, ainsi qu'en anglais et en programmation informatique. Une réserve a été créée et les archives ont été numérisées. Les œuvres d'art sont en cours de nettoyage et de restauration et l'inventaire photographique est presque achevé. La phase muséologique/muséographique a débuté en septembre 2012, puis le directeur du musée d'art islamique du Musée du Pergamon à Berlin, sélectionné par l'UNESCO comme coordonnateur, a proposé un plan d'action ainsi que la conception scientifique du musée. L'aménagement intérieur du musée a été présenté par l'architecte choisi. Une équipe chargée d'attirer de nouveaux visiteurs a établi un rapport sur les attentes du public et la restauration des objets destinés à être exposés est en cours.

4. À sa 192^e session, le Conseil exécutif a remercié la Directrice générale des efforts qu'elle déployait pour mettre en œuvre les précédentes décisions de l'UNESCO sur Jérusalem et l'a priée de maintenir et dynamiser ces efforts. La mission de suivi réactif WHC/ICCROM/ICOMOS sur le site de la Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts, qui était initialement prévue du 20 au 25 mai 2013, n'a pas pu avoir lieu faute d'accord entre les parties concernées quant au mandat de ladite mission.

5. Lors de la 37^e session du Comité du patrimoine mondial (Phnom Penh, Cambodge, 17-27 juin 2013), la décision 37 COM 7A.26 relative à l'état de conservation de la Vieille Ville de Jérusalem et de ses remparts, inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril a été adoptée à la suite d'un vote par appel nominal, regrettant entre autres que la mission n'ait pas eu lieu. Cette décision demandait également aux autorités israéliennes d'interrompre les fouilles archéologiques et de ne pas mettre en œuvre les projets entrepris dans et à proximité de la Vieille Ville de Jérusalem, en particulier le téléphérique, le centre de visiteurs du parking Givati et les projets de bâtiments sur la place du Mur occidental.

6. Les rapports sur l'état de conservation des sites du patrimoine mondial de la Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts ont été reçus par le Centre du patrimoine mondial avant la date limite statutaire du 1^{er} février 2014 en vue de la préparation des documents de travail de la 38^e session du Comité du patrimoine mondial (Doha, juin 2014).

7. Si de nouvelles informations parviennent au Secrétariat, la Directrice générale est disposée à publier un addendum au présent document avant la 194^e session du Conseil exécutif afin d'informer les membres du Conseil de tout fait récent relatif à cette question.